Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230926-2023_056-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 2023/056

OBJET : **Conseil d'administration du SDET** **Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire**		
Date de convocation : **19 septembre 2023**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **29**	Votants : **33**	Date d'affichage ou notification : **03 octobre 2023**

L'an **2023, le 26 septembre** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 29
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - M. HABERMEYER Olivier Bernard - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 4
Mme DA COSTA Céu (pouvoir BOUTIN Mireille) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir OISEAU Christelle) - Mme CHAFFARD Anaïs (pouvoir SERIN Christian) - Mme LAFAGE Chantal (pouvoir KAOUANE Louisa).

Absents sans pouvoir : Néant.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mme OISEAU Christelle a été élue secrétaire.

Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230926-2023_056-DE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-33,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Tarn,

Vu la délibération n°2020/054 du 27 juillet 2020 ayant pour objet l'élection des représentants de la commune auprès du Syndicat Départemental d'Energies du Tarn,

Considérant la représentation de la commune au sein du SDET, en date du 27 juillet 2020,

20 - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION DU TARN (S.D.E.T.)
(Délibération n° 2020-054 du 27 juillet 2020)

Blaise AZNAR
Nicolas HERRET
Jean-Michel GRAU
Marie- Thérèse TRUQUET

CONSIDÉRANT que consécutivement à la démission de Mme Marie Thérèse TRUQUET du conseil municipal, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein du conseil d'administration du Syndicat Départemental d'Energies du Tarn et de procéder à l'élection d'un délégué représentant la commune auprès du Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (S.D.E.T.),

Par dérogation au principe du vote à bulletin secret, sur proposition du Maire, à la majorité, le conseil municipal décide de l'élection des représentants au scrutin public à main levée,

Considérant les candidatures de Madame LAFAGE / Monsieur POSER au poste de délégué,

Considérant :
- Le premier tour du scrutin de l'élection d'un délégué :

Le vote a donné les résultats ci-après :
- Chantal LAFAGE : 24 voix POUR
- Nicolas POSER : 9 voix POUR

Madame Chantal LAFAGE ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est proclamée élue pour représenter la commune auprès du Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (S.D.E.T.).

DÉCIDE

- DE CONSTATER les résultats obtenus par les conseillers municipaux candidats

- DE PROCLAMER Madame Chantal LAFAGE délégué titulaire.

- DIT QUE la présente délibération sera transmise au président du Syndicat Départemental d'Energies du Tarn

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance **: Christelle OISEAU**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »